



VILLE DE BERTHIERVILLE

Province de Québec
MRC de D'Autray
Ville de Berthierville

RÈGLEMENT NUMÉRO 969-1 Règlement modifiant le règlement 969 relatif au stationnement et à la circulation pour la période hivernale

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté, le 4 juillet 2022, le règlement numéro 969 intitulé : Règlement relatif au stationnement et à la circulation;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de modifier ledit règlement;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 24 octobre 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Darveau et appuyé par la conseillère Amélie Lebrun et résolu que le présent règlement numéro 969-1 soit et est adopté et que ce règlement décrète et statue comme suit;

Article 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

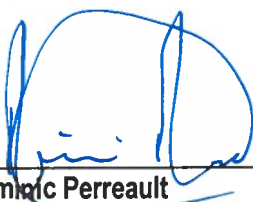
Article 2

Le paragraphe 4 de l'article 1.5 du règlement numéro 969 *Règlement relatif au stationnement et à la circulation* est abrogé et remplacé par le libellé suivant :

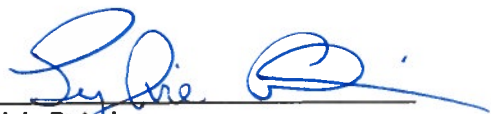
- 4) dans les rues de la municipalité entre 0 heure (minuit) et 8 heures, du 15 novembre au 15 avril inclusivement de chaque année, sur l'ensemble du territoire, à l'exception des périodes pour lesquelles la Ville annonce une levée d'interdiction de stationnement;

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.



Dominic Perreault
Maire



Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière

Avis de motion et dépôt du projet de règlement	2022-10-24
Adoption du règlement	2022-11-07
Avis public – Entrée en vigueur	2022-11-08